

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/965

Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges - Remplacement de M. Olivier Brachet

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/965 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGES - REMPLACEMENT DE M.
OLIVIER BRACHET (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil de communauté a créé en 2003, entre la Communauté urbaine et les Communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) consécutifs à un transfert de compétence ou à une extension du périmètre.

Elle rend ses conclusions sous forme d'avis obligatoire lors de chaque transfert de charges.

- Modalités de représentation

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux.

Dans un souci de large association, la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté urbaine a été fixée, depuis 2003, en retenant, pour chaque Commune, un nombre de sièges à pourvoir égal au nombre de sièges de délégués communautaires dont elles disposent au sein du Conseil de communauté.

Par délibération n° 2014-0011 du 15 mai 2014, le Conseil de communauté a renouvelé ce principe de composition pour le mandat 2014-2020 et a demandé à chaque Commune de désigner ses représentants qui, dans un souci d'harmonisation, seraient les actuels Conseillers métropolitains.

Par délibération n° 2014/149 du 26 mai 2014, vous avez désigné les 57 représentants de la Ville de Lyon.

Par courrier, M. Olivier BRACHET m'a fait part de son souhait de démissionner de ses mandats à la Ville de Lyon. Il est remplacé dans ses fonctions de conseiller métropolitain par M. Christophe DERCAMP.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de la CLETC.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération n° 2014-0011 du 15 mai 2014 du Conseil de communauté ;

Vu la délibération n° 2014/149 du 26 mai 2014 du Conseil municipal ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Christophe DER CAMP est désigné pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en remplacement de M. Olivier BRACHET.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB